

Rapport de la Protectrice du citoyen

Où et quand trouvera-t-on le personnel nécessaire pour plus de services en santé et services sociaux? se demande le RPCU

Montréal, 1^{er} octobre 2019 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), principal groupe représentant les usagers du réseau de la santé et des services sociaux, réagit à la publication du rapport annuel de la Protectrice du citoyen déposé à l'Assemblée nationale jeudi dernier. La Protectrice fait des constats alarmants relatifs à la difficulté d'accès aux soins et services auxquels les usagers ont droit : longs délais, manque de personnel, manque de ressources, ressources inadaptées, pénurie des soins et services à domicile, etc.

« D'une année à l'autre, les constats sont les mêmes. Malgré des investissements qu'il faut souligner et la bonne volonté des décideurs et des gestionnaires, les personnes qui souffrent le plus de la situation sont encore les clientèles les plus à risque de vulnérabilité comme les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes lourdement handicapées et les jeunes en difficulté hébergés en centres de réadaptation, en centres de protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi que leurs proches » rappelle M. Marc Rochefort, directeur général par intérim du RPCU.

Selon la Protectrice du citoyen, faute de personnel suffisant, des établissements en sont rendus à exclure de leur clientèle des personnes qui devraient normalement être admissibles à des services. Le RPCU est d'avis que cette pratique s'avère plutôt douteuse puisque, d'une part, les services sont un **droit** reconnu par la loi pour tous les usagers et, d'autre part, les personnes exclues sont peut-être celles qui ont le plus besoin de soins et de services appropriées à leur condition.

Dans le contexte d'une société vieillissante comme le Québec, des ressources additionnelles seront de plus en plus requises pour répondre à tous les besoins, particulièrement pour les clientèles à risque de vulnérabilité. « Les décideurs veulent certes régler les problèmes, mais comment? Par exemple, où va-t-on prendre le personnel nécessaire pour offrir de meilleurs soins et plus de services? » s'interroge pour sa part M. Claude Ménard, président du RPCU. « Que l'on cesse de nous répéter que les problèmes seront réglés, nous le savons. L'important c'est de le faire tout de suite! » conclut M. Ménard.

Profil du RPCU

Fondé en 2004, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux regroupe la majorité des comités des usagers et de résidents du Québec. Il offre aux membres des comités un soutien quotidien et des formations en vue de mieux exercer leurs fonctions prévues par la loi.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744